



DÉCISION n° 2023 1071242

Objet : Convention de mise à disposition des œuvres de Christian Astor dans le cadre de l'exposition monographique « Le temps scellé » à l'Espace Culture Jean Jaurès du 12 juillet au 02 septembre 2023.

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Direction de la culture

Affichée le 13 juillet 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Christian Astor dans le cadre de l'exposition « Le temps scellé », à l'Espace Culture Jean Jaurès du 12 juillet au 02 septembre 2023.

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec Christian Astor pour la mise à disposition de ses œuvres, à l'Espace Culture Jean-Jaurès du 12 juillet au 02 septembre 2023.

Article 2 : Le transport des œuvres est assuré par la commune.

Article 3 : La dépense pour le vernissage sera imputée au budget de l'année en cours à l'article 6232 321 330 (fêtes et cérémonies).

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le 13 JUL. 2023

Pour le maire,
l'adjointe déléguée à la culture,


Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier